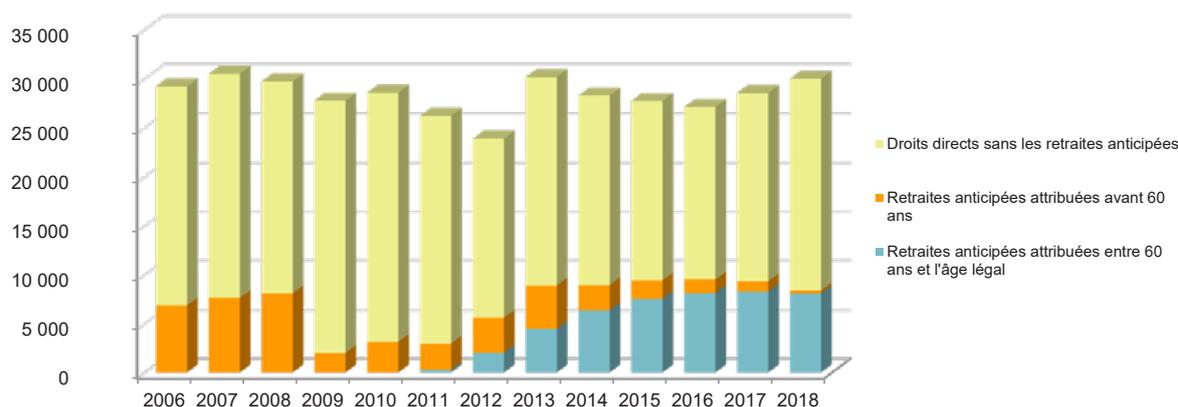


**Retraités résidant en Carsat Alsace-Moselle**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	14 397	22 454	36 851
Droits directs (retraites personnelles)	13 606	16 370	29 976
Droits dérivés (retraites de réversion)	791	6 084	6 875
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	551	644	1 195

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 457	3 210	8 667
--	-------	-------	-------

Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,4 ans	73,1 ans	73,3 ans

Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,0%	13,1%	10,8%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,9%	10,9%	12,3%
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	45,9%	33,2%	39,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	263 143	321 784	584 927
Retraités percevant un droit direct seul	256 616	216 293	472 909
Retraités percevant un droit dérivé seul	694	17 299	17 993
Retraités percevant les deux à la fois	5 833	88 192	94 025
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,4%	2,0%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	68 362	29 362	97 724
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,5 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	842 €	644 €	733 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 188 €	980 €	1 097 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,6%	51,4%	35,8%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

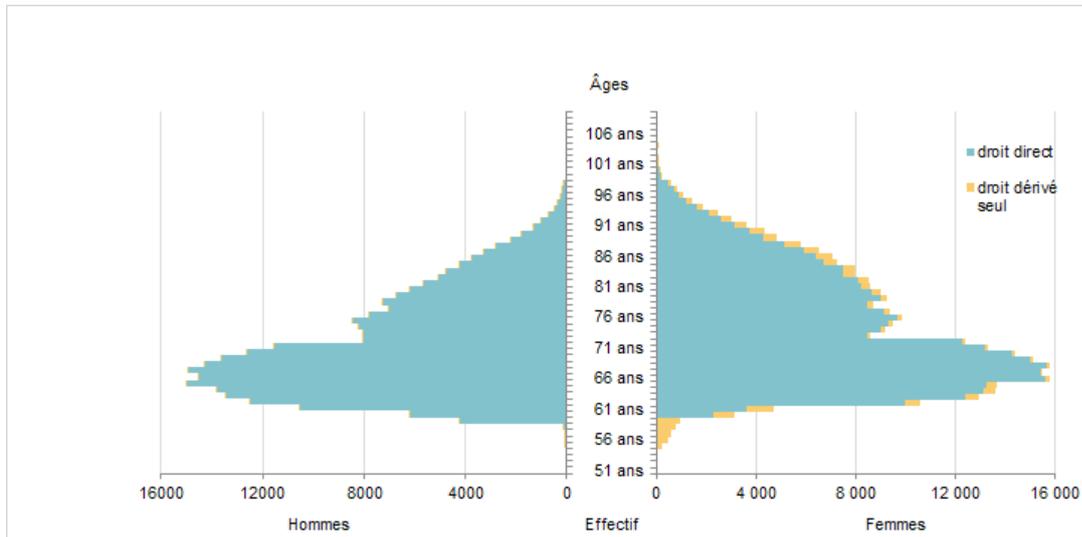
<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

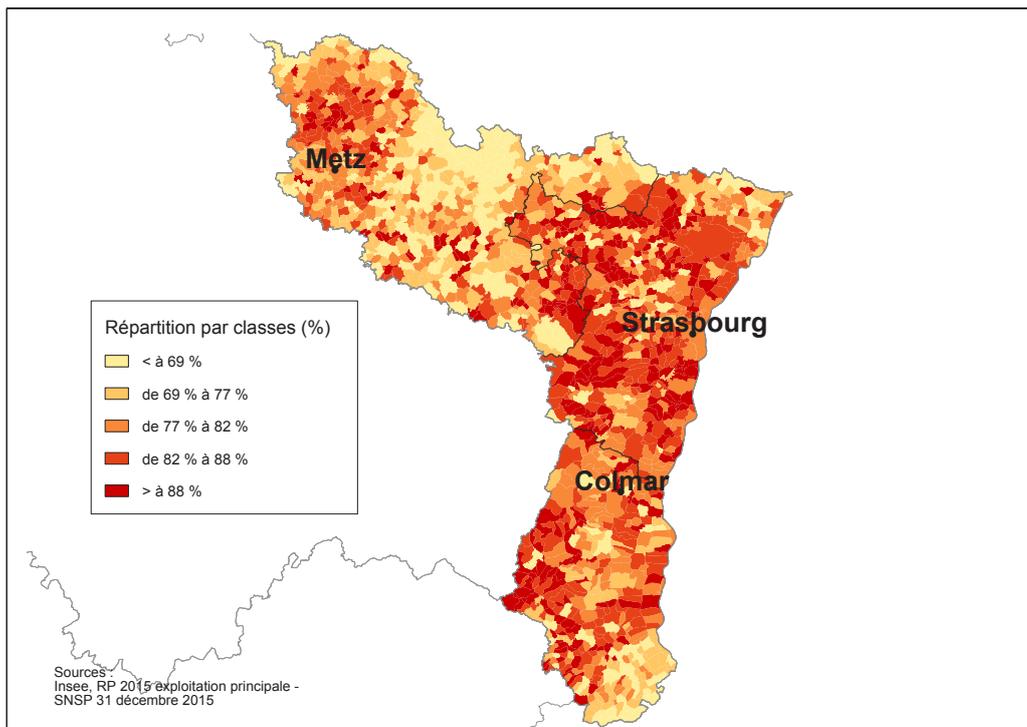
<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents

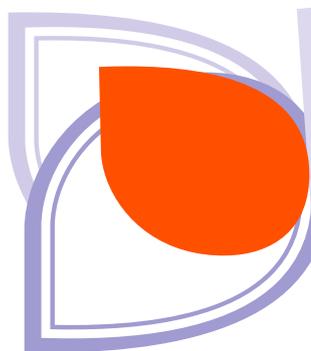


## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Alsace-Moselle



## Prestataires payés par la Carsat Alsace-Moselle

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
57 - Moselle	90 022	110 820	200 842
67 - Bas-Rhin	99 051	121 053	220 104
68 - Haut-Rhin	69 730	84 058	153 788
<b>Total Carsat Alsace-Moselle</b>	<b>258 803</b>	<b>315 931</b>	<b>574 734</b>
Total hors Carsat Alsace-Moselle	72 979	78 030	151 009
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>331 782</b>	<b>393 961</b>	<b>725 743</b>

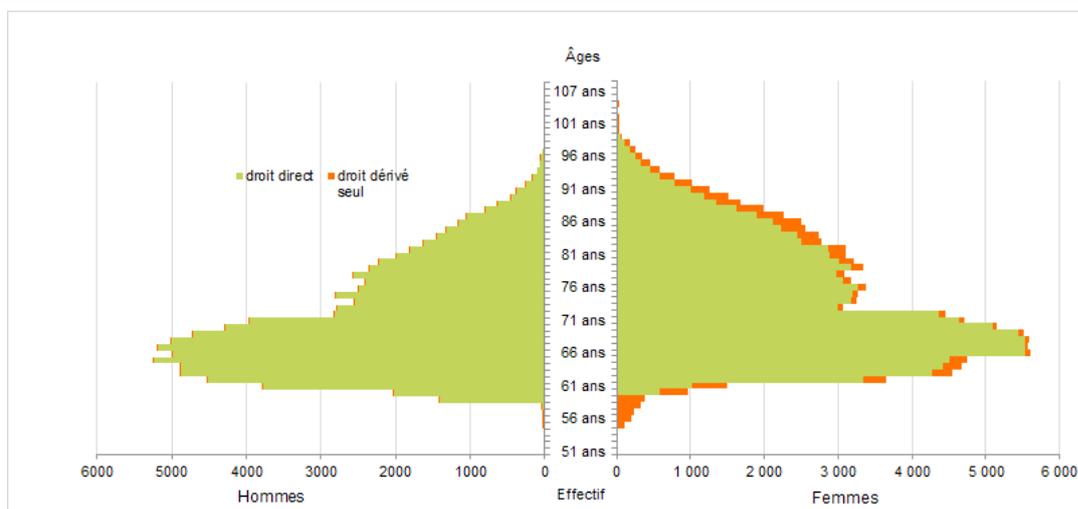


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 325	8 497	13 822
Droits directs (retraites personnelles)	5 059	6 112	11 171
Droits dérivés (retraites de réversion)	266	2 385	2 651
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	198	280	478
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 959	896	2 855
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,0 ans	63,1 ans	62,6 ans
Droits dérivés	74,0 ans	72,4 ans	72,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	52,9%	34,2%	42,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	91 481	112 945	204 426
Retraités percevant un droit direct seul	89 278	72 263	161 541
Retraités percevant un droit dérivé seul	261	8 856	9 117
Retraités percevant les deux à la fois	1 942	31 826	33 768
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,2%	2,2%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 176	7 271	30 447
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,5 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	813 €	603 €	697 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 178 €	971 €	1 097 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,2%	58,5%	39,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

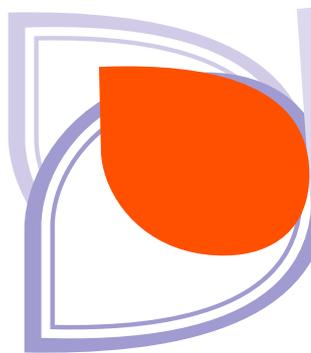
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

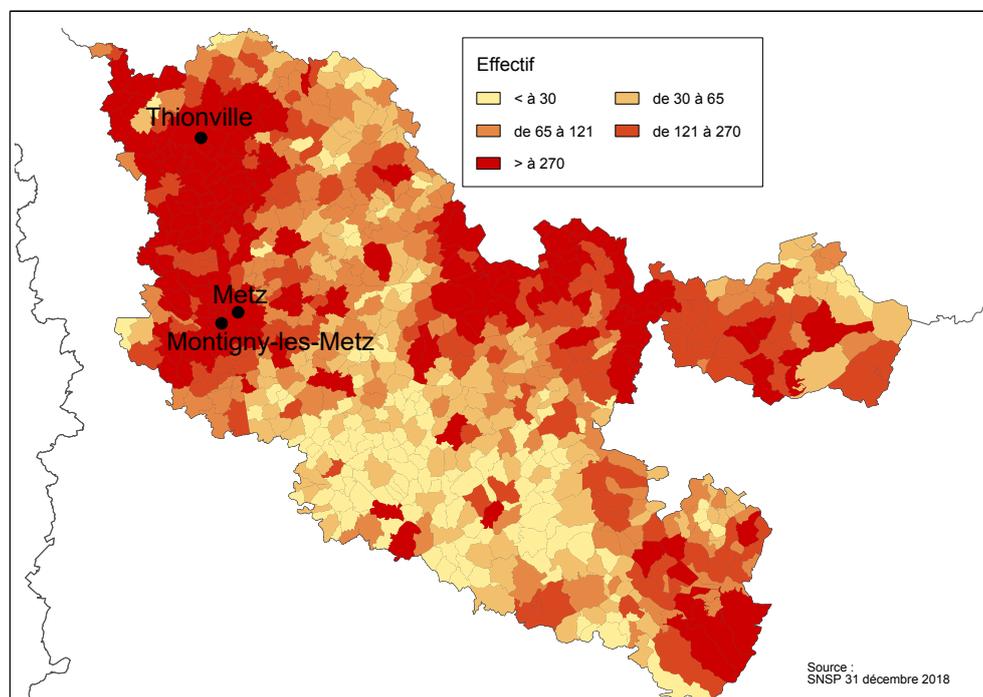
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



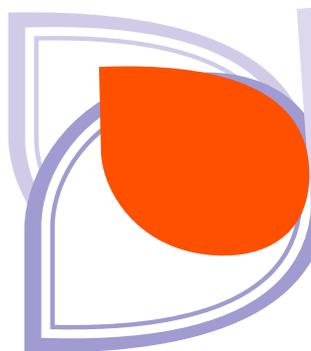
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Metz</b>			
Nombre total de retraités	8 751	11 987	20 738
Retraités percevant un droit direct seul	8 517	8 079	16 596
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	695	717
Retraités percevant les deux à la fois	212	3 213	3 425
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,3%	4,9%	5,5%
<b>Thionville</b>			
Nombre total de retraités	3 501	4 655	8 156
Retraités percevant un droit direct seul	3 434	2 868	6 302
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	341	349
Retraités percevant les deux à la fois	59	1 446	1 505
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	2,7%	2,9%
<b>Montigny-lès-Metz</b>			
Nombre total de retraités	1 860	2 813	4 673
Retraités percevant un droit direct seul	1 809	1 843	3 652
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	174	177
Retraités percevant les deux à la fois	48	796	844
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,0%	2,6%	2,4%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

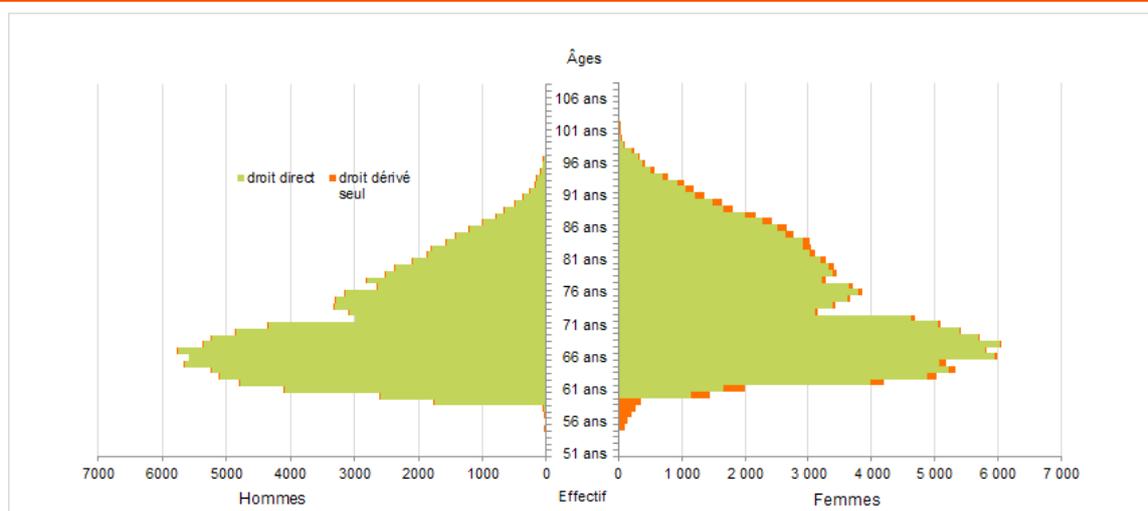


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 485	8 196	13 681
Droits directs (retraites personnelles)	5 172	6 039	11 211
Droits dérivés (retraites de réversion)	313	2 157	2 470
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	228	220	448
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 154	1 494	3 648
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,0 ans	62,4 ans	62,2 ans
Droits dérivés	74,5 ans	73,2 ans	73,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	41,3%	31,5%	36,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	100 634	123 095	223 729
Retraités percevant un droit direct seul	98 025	84 800	182 825
Retraités percevant un droit dérivé seul	273	4 993	5 266
Retraités percevant les deux à la fois	2 336	33 302	35 638
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,4%	1,9%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	27 575	14 024	41 599
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	858 €	674 €	756 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 190 €	992 €	1 099 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,3%	48,1%	34,0%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

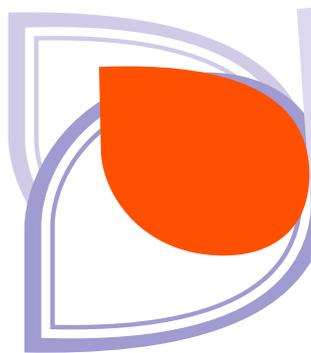
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

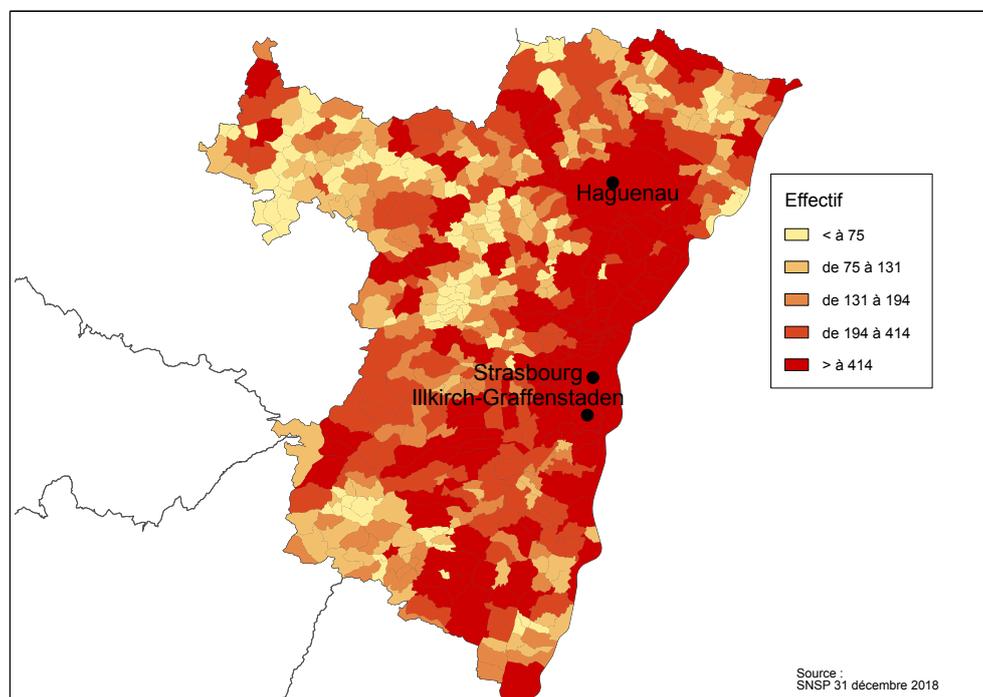
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



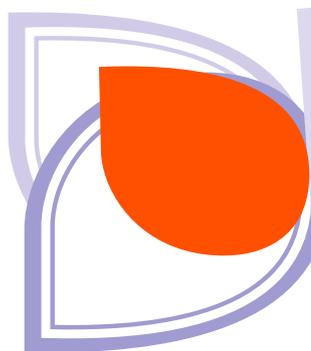
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Strasbourg</b>			
Nombre total de retraités	17 690	24 205	41 895
Retraités percevant un droit direct seul	17 208	16 735	33 943
Retraités percevant un droit dérivé seul	43	1 058	1 101
Retraités percevant les deux à la fois	439	6 412	6 851
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,0%	4,8%	6,2%
<b>Haguenau</b>			
Nombre total de retraités	3 098	3 997	7 095
Retraités percevant un droit direct seul	3 009	2 644	5 653
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	194	198
Retraités percevant les deux à la fois	85	1 159	1 244
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	2,2%	2,3%
<b>Illkirch-Graffenstaden</b>			
Nombre total de retraités	2 360	3 185	5 545
Retraités percevant un droit direct seul	2 313	2 237	4 550
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	88	90
Retraités percevant les deux à la fois	45	860	905
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,4%	1,8%	1,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

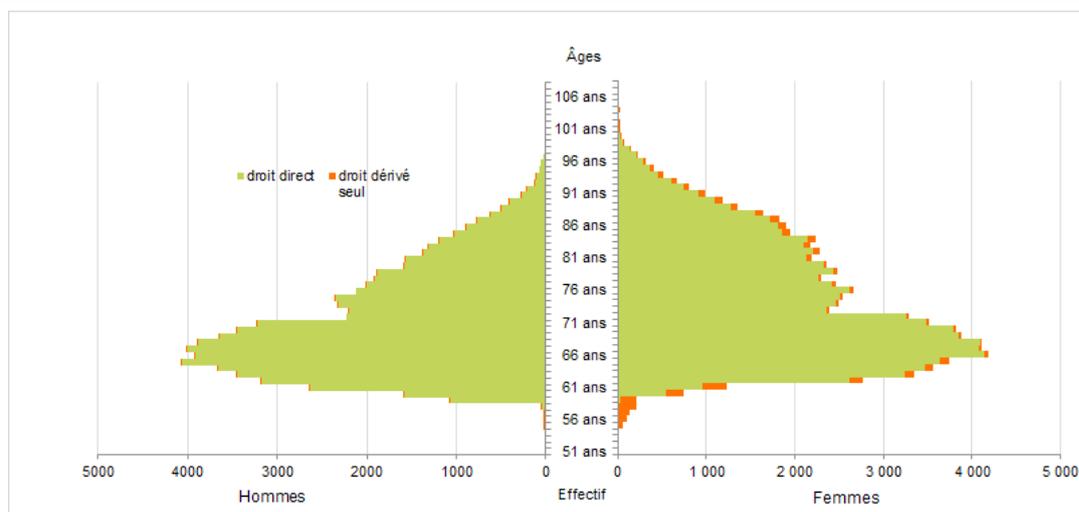


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 587	5 761	9 348
Droits directs (retraites personnelles)	3 375	4 219	7 594
Droits dérivés (retraites de réversion)	212	1 542	1 754
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	125	144	269
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 344	820	2 164
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,0 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,8 ans	74,1 ans	74,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	42,5%	34,3%	37,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	71 028	85 744	156 772
Retraités percevant un droit direct seul	69 313	59 230	128 543
Retraités percevant un droit dérivé seul	160	3 450	3 610
Retraités percevant les deux à la fois	1 555	23 064	24 619
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,4%	1,8%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 611	8 067	25 678
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	856 €	655 €	746 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 198 €	971 €	1 095 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,2%	47,3%	33,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

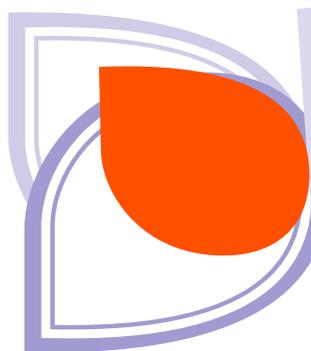
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

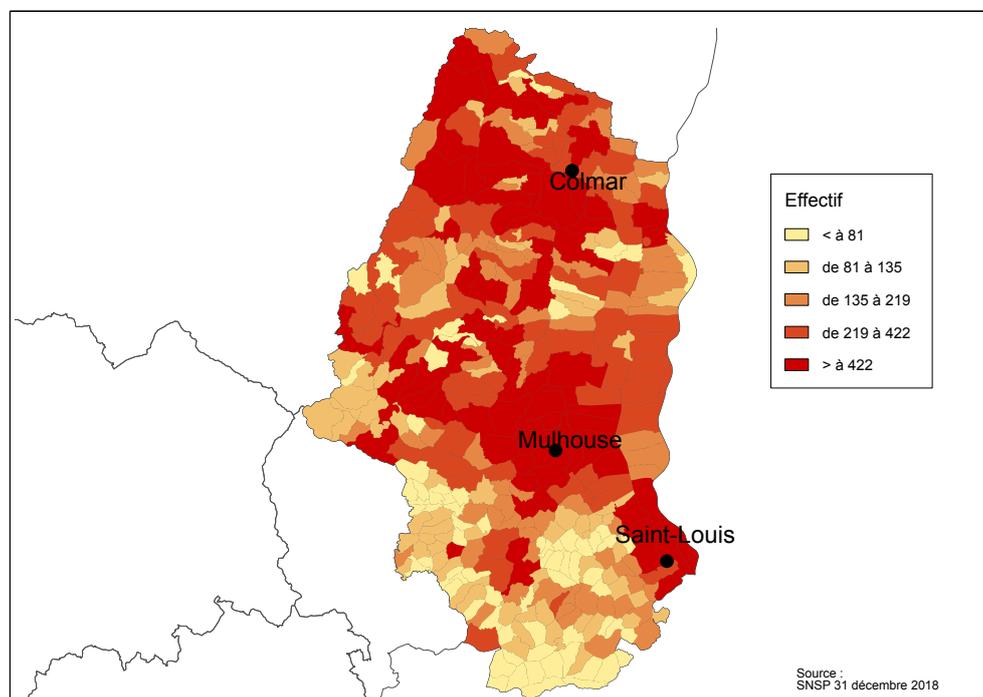
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Mulhouse</b>			
Nombre total de retraités	8 415	10 484	18 899
Retraités percevant un droit direct seul	8 162	6 668	14 830
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	599	615
Retraités percevant les deux à la fois	237	3 217	3 454
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,7%	4,7%	6,9%
<b>Colmar</b>			
Nombre total de retraités	5 549	7 519	13 068
Retraités percevant un droit direct seul	5 383	5 125	10 508
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	327	341
Retraités percevant les deux à la fois	152	2 067	2 219
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,8%	3,2%	3,9%
<b>Saint-Louis</b>			
Nombre total de retraités	1 504	1 890	3 394
Retraités percevant un droit direct seul	1 476	1 333	2 809
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	89	94
Retraités percevant les deux à la fois	23	468	491
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,5%	3,2%	3,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.